



Ref : AIPR02

 **Durée**  
1 jour (7h)

 **Prix (Examen + Formation)**  
250 € HT par stagiaire  
625 € HT par groupe

 **Niveau**  
Opérateur

 **Participants**  
Min 3 pers / groupe  
Max 10 pers / groupe

 **Format**  
Présentiel

## Attestation

**Prix : 100 € HT** (Examen seul)

Délivrance d'une attestation de compétences AIPR (niveau Opérateur) valable **5 ans**.

## Objectifs Pédagogiques

- Identifier les risques liés aux différents types de réseaux (électriques, gaz, eau, etc.) et les moyens de prévention.
- Appliquer les consignes de sécurité et les procédures d'urgence, notamment la règle des « 4 A ».
- Comprendre et respecter le marquage-piquetage ainsi que les indications des plans de réseaux.
- Réussir la certification AIPR (QCM) national pour obtenir l'attestation de compétences.

## Contenu de la formation

Situer son rôle et ses responsabilités au sein d'un chantier à proximité de réseaux.  
Distinguer les réseaux sensibles et non sensibles (aériens, souterrains ou subaquatiques).  
Lire et interpréter les plans ainsi que les indices de surface (affleurants).  
Réaliser et maintenir le marquage-piquetage pour sécuriser le tracé.  
Adapter ses techniques de travail selon les zones d'incertitude et les distances de sécurité.  
Mettre en œuvre les protections collectives et individuelles adaptées.  
Réalisation de l'examen final : QCM de 30 questions sur la plateforme nationale du Ministère.

## Public ciblé

Ouvriers, conducteurs d'engins et techniciens intervenant directement sur les chantiers à proximité des réseaux aériens ou enterrés.

## Prérequis

Présentation obligatoire d'une pièce d'identité en cours de validité pour l'examen.

## Méthode pédagogique

Approche de « formation-action » interactive alternant apports théoriques, études de cas pratiques, projections vidéos et entraînements sur des QCM blancs.

## Évaluation des compétences

Examen individuel par QCM sur la plateforme nationale du Ministère. Pour valider l'examen, un score minimal de **36 points sur 60** est requis.

## REFERENCES REGLEMENTAIRES

- Formation en application de l'arrêté du 22-12-2015 relatif au contrôle des compétences des personnes intervenant dans les travaux à proximité des réseaux



Accessible à toutes personnes en situation de handicap.  
Notre référent :  
Fabien CUGNET - [contact-handi@evolya-formation.fr](mailto:contact-handi@evolya-formation.fr)



**Inscription : 07 69 43 87 69 - [www.evolya-formation.fr](http://www.evolya-formation.fr)**

- Entreprises : 24h minimum avant la formation.
- Particuliers : 14 jours minimum après signature du contrat.